

Rénovation thermique d'un bâtiment...

...La solution : un audit énergétique

Pourquoi ?

Les raisons d'améliorer la performance énergétique de votre bâtiment :

- Des consommations réduites pour plus d'économies
- Un confort accru pour l'habitant
- Des réglementations futures anticipées
- Une valeur patrimoniale plus élevée

L'audit énergétique est la solution vous permettant de prendre vos décisions en toute connaissance de cause. Il permet de cibler les travaux les plus pertinents et d'utiliser un maximum le gisement.

Comment ?

L'audit énergétique est constitué de plusieurs étapes aussi importantes les unes que les autres :

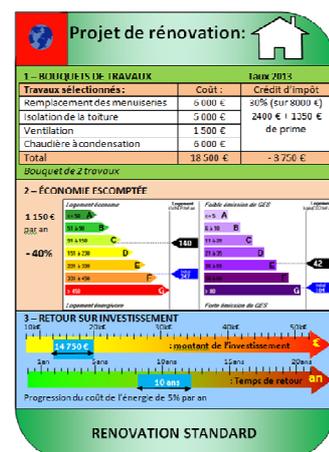
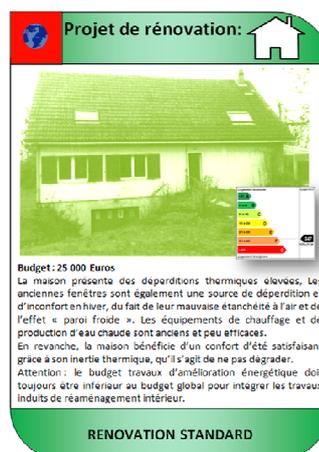
- Etat des lieux : Visite sur site
- Diagnostic technique et architectural
- Identifier les travaux
- Hiérarchiser ces travaux en fonction de leur priorité
- Établissement d'un plan de financement avec un organisme bancaire

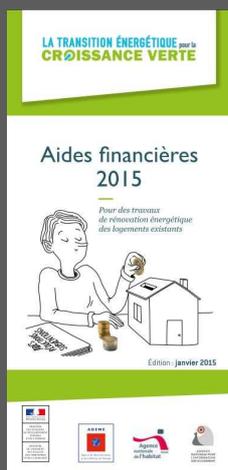
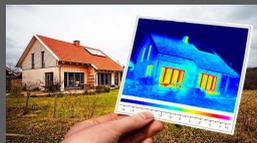
Par qui ?

Confiez votre projet de rénovation énergétique à un interlocuteur unique et impartial, capable d'appréhender une vision globale de votre bâtiment. Votre bureau d'études spécialiste de la thermique du bâtiment !

Le cout ?

Entre 750 et 900 Euros HT





L'état des lieux

Une visite sur chantier nécessaire et organisée réalisée par un technicien agréé :

- Recueil de vos attentes
- Analyse des consommations d'énergie en lien avec le climat : Référence aux factures énergétiques antérieures
- Thermographie du bâtiment avec caméra thermique : Détection des ponts thermiques / déceler les points négatifs de la construction
- Description de l'enveloppe : maçonnerie, isolant, système de chauffage, eau chaude, ventilation
- Le test d'étanchéité à l'air : Détection des fuites d'air par générateur de fumée / Calcul du Q_4 en $m^3/(h.m^2)$
- Calcul des déperditions suivant une méthode réglementaire
- Proposition d'un scénario de travaux avec gain thermique par éléments, étiquettes énergétiques et retour sur investissement
- Comparaison de plusieurs bouquets de travaux : Intégration de l'évolution du coût des énergies
- Établissement d'un plan de financement en prenant en compte les aides disponibles
- Conseil et accompagnement tout au long de votre projet

Aides et prêts pour l'amélioration de l'habitat

- Aide de l'Anah
- Aide de la caisse de retraite
- Prêt de la Caf
- Éco-prêt à taux zéro
- Aide à l'insonorisation
- TVA 5.5%

Toutes les infos sur :

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-aides-financieres-renovation-habitat-2015.pdf>

Le Crédit d'impôts Transition Énergétique

Travaux éligible au CITE en Métropole		
Type de travaux	Équipements concernés	Caractéristiques / performance
Économies d'énergie	Chaudière à condensation	Marquage CE
	Chaudière à micro-cogénération gaz	Production électrique \leq 3k VA
	Appareil de régulation de chauffage	
Isolation thermique	Matériaux d'isolation thermique des parois opaques (plancher, plafond, mur, toiture)	- Plancher $R \geq 3$ (m ² .K)/W - Murs $R \geq 3.7$ (m ² .K)/W - Combles perdus $R \geq 7$ (m ² .K)/W
	Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtre, porte-fenêtre, etc.)	$U_w \leq 1.3$ W/(m ² .K) et $S_w \geq 0.3$ Label Acotherm Th ou Marquage CE Ou $U_w \leq 1.7$ W/(m ² .K) et $S_w \geq 0.36$ Label Acotherm Th ou Marquage CE
	Volets isolants	$R > 0.22$ (m ² .K)/W NF Fermeture
	Porte d'entrée	$U_d \leq 1.7$ W/(m ² .K) Label Acotherm Th9 ou Marquage CE
	Matériaux de calorifugeage des réseaux hydrauliques	$R \geq 1.2$ (m ² .K)/W Etiquette du produit ou Avis Technique
Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable	Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire	- Capteurs solaires avec certification CSTBat ou Solar Keymark - Énergie Bois Label Flamme verte
	Système de fournitures d'électricité (sauf les panneaux photovoltaïque)	- Éolien - Hydraulique - Biomasse
	Pompe à chaleur, Air-Eau ou Eau-Eau, dédiée à la production de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	- Chauffage et/ou ECS COP \geq 3.4 - ECS seule (air extérieur) COP $>$ 2.4 Selon la norme d'essais EN 16147
Autres dépenses	Équipements de raccordement à un réseau de chaleur urbain	Réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par des énergies renouvelables
	Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)	Pour un même logement, un seul DPE par période de 5 ans
	Compteurs individuels pour le chauffage et l'eau chaude sanitaires	

Précisions complémentaire :

> Ces équipements, matériaux ou appareils sont fournis et installés par une même entreprise qualifiée RGE (Reconnue Garant de l'Environnement).

> Le montant du crédit d'impôt s'élève à 30 % du montant des fournitures (hors main d'œuvre).

> Pour un même contribuable et une même habitation, le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder, sur une période de 5 ans entre le 01/01/2005 et le 31/12/2015, le somme de :

- 8 000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée
- 16 000 € pour un couple soumis à imposition commune (400 € de majoration par personne à charge)



Pour tout compléments d'informations sur les aides et les démarches à suivre :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/FI224.xhtml#Ref>

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N321.xhtml>

Avec vous, pour vous, en toute indépendance

Téléphone : 03 85 77 11 61

Messagerie : admin@be-neoenergies.fr

Site internet : www.be-neoenergies.fr

